



LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LE LIBAN

Affaire n° : **STL-11-01/T/TC**

Devant : **M. le juge David Re, président**
Mme le juge Janet Nosworthy
Mme le juge Micheline Braidy
M. le juge Walid Akoum, suppléant
M. le juge Nicola Lettieri, suppléant

Greffier : **M. Daryl Mundis**

Date : **Le 2 novembre 2016**

Langue de l'original : **Anglais**

Catégorie : **Public**

LE PROCUREUR

c.

SALIM JAMIL AYYASH
HASSAN HABIB MERHI
HUSSEIN HASSAN ONEISSI
ASSAD HASSAN SABRA

**ADDITIF À LA « DÉCISION RELATIVE AUX REQUÊTES DE L'ACCUSATION EN
ADMISISON DES TABLEAUX SÉQUENTIELS DES APPELS AFFÉRENTS AUX
CINQ GROUPES ET RÉSEAUX DE TÉLÉPHONES MOBILES IDENTIFIÉS PAR
DES CODES COULEURS », DATÉE DU 31 OCTOBRE 2016**

Bureau du Procureur :
M. Norman Farrell et M. Alexander Milne

Conseils de M. Salim Jamil Ayyash :
M. Emile Aoun, M. Thomas Hannis et M. Chad Mair

**Représentants légaux des
victimes participantes :**
M. Peter Haynes, M. Mohammad F. Mattar
et Mme Nada Abdelsater-Abusamra

Conseils de M. Hassan Habib Merhi :
M. Mohamed Aouini, Mme Dorothée Le Fraper du Hellen et M. Jad Khalil

Conseils de M. Hussein Hassan Oneissi :
M. Vincent Courcelle-Labrousse, M. Yasser Hassan et Mme Natalie von Wistinghausen

Conseils de M. Assad Hassan Sabra :
M. David Young, M. Guénaël Mettraux et
M. Geoffrey Roberts



1. Ceci est un additif au document F2799, Décision relative aux requêtes de l'Accusation en admission des tableaux séquentiels des appels afférents aux cinq groupes et réseaux de téléphones mobiles identifiés par des codes couleurs, datée du 31 octobre 2016.
2. Le 21 juillet 2016, la Chambre de première instance a autorisé l'Accusation à modifier sa liste de pièces à conviction après la découverte d'une erreur de formatage dans un tableau séquentiel des appels, « CST-0320 », correspondant au téléphone mobile jaune « 3345457 », et à le remplacer par le tableau « CST-0422¹ ». Or, le dispositif de la décision du 31 octobre 2016 énonce l'admission du tableau CST-0320². Le présent additif modifie le dispositif en conséquence. Le tableau CST-0422 a été versé au dossier, le 1^{er} novembre 2016, en tant que pièce à conviction P1252³.

Fait en anglais, arabe et français, la version en anglais faisant foi.

Le 2 novembre 2016,
À Leidschendam (Pays-Bas)

[Signature]

M. le juge David Re, président

[Signature]

Mme le juge Janet Nosworthy

[Signature]

Mme le juge Micheline Braidy

¹ Compte rendu en anglais de l'audience du 21 juillet 2016, p. 84. Voir aussi STL-11-01/T/TC, *Le Procureur c. Ayyash, Badreddine, Merhi, Oneissi et Sabra*, F2607, *Supplementary Submission to Prosecution Motion for the Admission of Yellow Phone-Related Call Sequence Tables and Related Statement*, 30 mai 2016.

² STL-11-01/T/TC, *Le Procureur c. Ayyash, Badreddine, Merhi, Oneissi et Sabra*, F2799, Décision relative aux requêtes de l'Accusation en admission des tableaux séquentiels des appels afférents aux cinq groupes et réseaux de téléphones mobiles identifiés par des codes couleurs, 31 octobre 2016, p. 17 et 18.

³ Voir compte rendu provisoire en anglais de l'audience du 1^{er} novembre 2016, p. 36 et 40.

